

#### Focus sur la taxe et fiscalité de la licitation

Niveau: Pratique courante

Durée: 0,29 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public concerné:

Comptables-taxateurs, notaires, ainsi que toutes personnes devant pratiquer la taxe des actes

# Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Déterminer quelle base utilisée pour le calcul de l'émolument d'acte
- Déterminer quels sont les émoluments de formalités taxables
- Déterminer quelle est la fiscalité applicable en fonction du type de licitation

#### Contenu:

Étape 1 : Quelle est la base de l'émolument d'acte ?

Étape 2 : Quelle est la fiscalité applicable ?

Cas pratiques

## Prérequis:

Maîtriser le tarif et les fondamentaux de la taxe

Modalités d'exécution

Formation en Visioformation

# Modalités pédagogiques

Type de formation : EN INTER

Durée de la formation : 2 heures

Webinaire : Animation ponctuée et/ou suivie de "questions/réponses"

Présentation des dispositifs et règles applicables

Mise en œuvre par des illustrations appliquées à la pratique notariale

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités techniques

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

